

COLLINE DU MARCHEDIEU LE SITE DU CHAPITRE



Sites classés Site inscrit

Canton : **Aubusson**
Commune : **Aubusson**
Superficie : **11.5 ha**
Date de protection :
01/02/1937

Remarque : Dans cette fiche ont été regroupés :
- 2 sites classés (le site du Chapitre - 2 ha et le site de la
Colline du Marchedieu - 8 ha)
- 1 site inscrit (le site de la Colline du Marchedieu - 1.5 ha)



Le site du Chapitre dominant la ville d'Aubusson

Nature et intérêt du site

La ville d'Aubusson a la particularité d'être bâtie à la convergence de 5 vallées qui ont entaillé profondément un plateau monotone.

La position de carrefour de voies antiques importantes a favorisé la naissance de la ville (voies de Saintes à Clermont et de Bourges à Ussel).

A partir de l'époque médiévale jusqu'au XIX^e siècle la ville s'est développée sur les versants des vallées. Ainsi chaque interfluve est devenu un quartier ou un lieu-dit au nom évocateur. (Le Marchedieu : marché, le Chapitre : collège de Charraines, les Châtres : camp fortifié, le Mont, la côte des Granges, le Plateaubourg, la Terrade). Historiquement, le Marchedieu et le Chapitre semblent être les sites les plus anciennement occupés.

Pour conserver certains éléments du patrimoine d'Aubusson à la demande de l'association " les amis d'Aubusson " et avec l'accord de la municipalité, trois protections au titre des sites ont été mises en place.

Ainsi 2 sites classés contigus ont été créés en 1937, l'un englobe le Chapitre (église, place, vestiges de l'ancien château), l'autre comprend la croupe de terrains dite Marchedieu qui est un élément important du paysage d'Aubusson. (1)

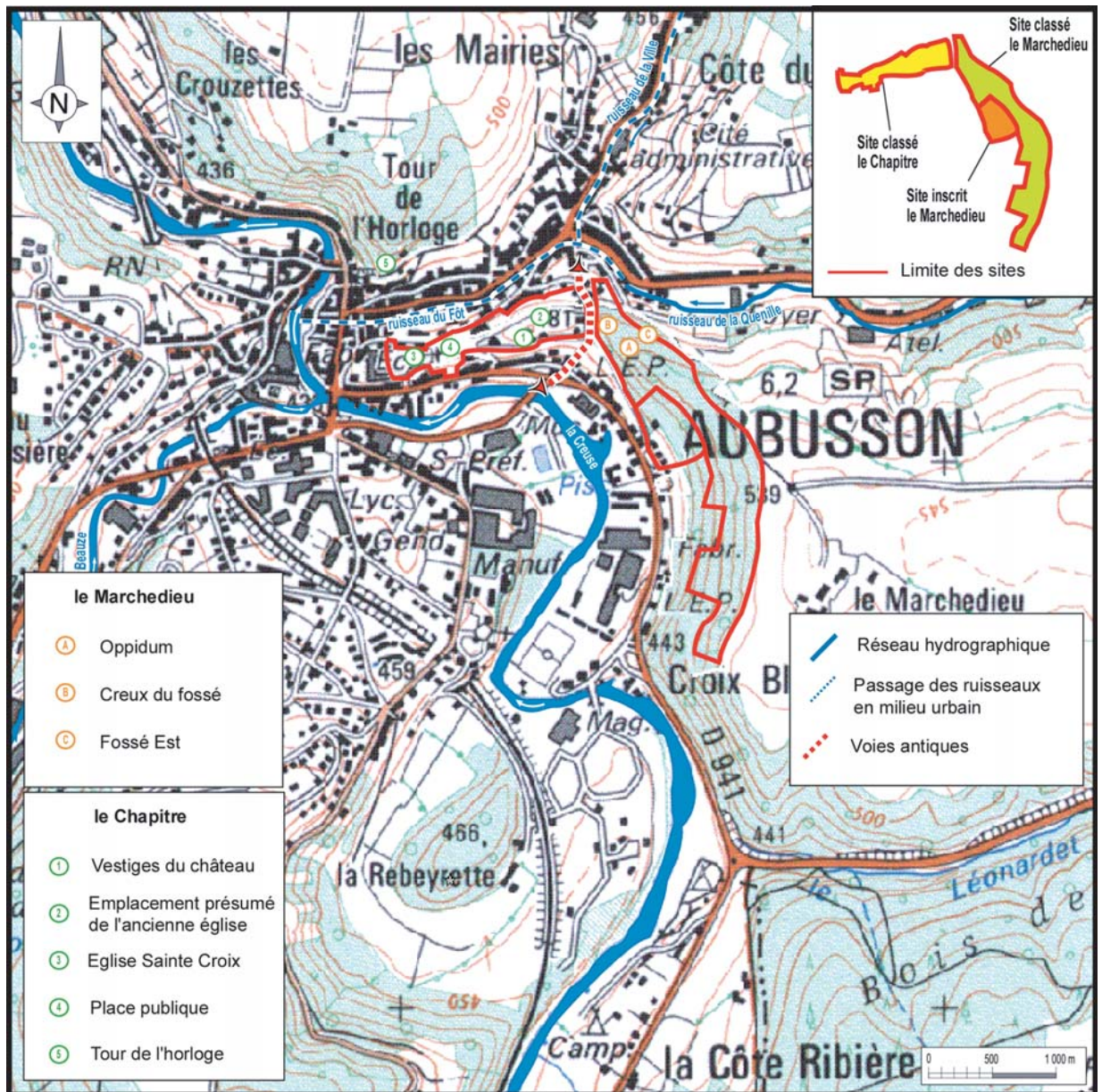
A la même date a été élaboré un petit site inscrit qui ceinture les terrains construits au XIX^e siècle au bas de la colline du Marchedieu.

La colline du Marchedieu :

Les historiens et les archéologues attestent de l'occupation très ancienne du Marchedieu (époques protohistorique, gauloise, romaine...).

La configuration du site a permis l'implantation d'un oppidum sur la colline, limité naturellement par les pentes fortes des versants du ruisseau de la Queuille au nord, et de la Creuse au sud. Ce dispositif défensif naturel était complété par deux fossés : à l'ouest, le "creux du fossé" séparant la colline du Chapitre de celle du Marchedieu ; à l'est, un autre fossé aujourd'hui moins lisible dans le paysage.

Ce lieu fortifié, entouré de palissades, contrôlait une voie antique, route de Saintes à



Clermont, dont le tracé général empruntait le plateau et qui franchissait les vallées encaissées à la faveur de pentes douces.

De nos jours, la colline du Marchedieu se remarque nettement dans le paysage d'Aubusson en raison de son absence d'urbanisation et de son caractère naturel. Le sommet de la croupe et l'avancée en direction du Chapitre forment un éperon au sol rocailleux. Un sentier de randonnée relie le Chapitre au sommet de la colline. Il offre des vues remarquables sur le site des ruines et sur pratiquement toute la ville, avec en toile de fond les plateaux du sud de la Creuse.

Au bas du versant sud, près de la rivière, s'est développé au XIXe siècle un petit noyau d'habitations.

Le Chapitre (2) :

L'éperon du Chapitre doit sa formation aux entailles créées dans le plateau par la Creuse (dénivellation de 50 m) et son affluent le

ruisseau de la Queuille, qui à cet endroit ont un cours pratiquement parallèle avant de se rejoindre.

Cet éperon est le prolongement naturel de la colline du Marchedieu.

Ce site comprend plusieurs entités distinctes : sur le replat, les vestiges du château, l'église Sainte-Croix, la place plantée utilisée comme parking ; sur les versants raides, des terrasses et quelques constructions.

Le château

Au XIe siècle, les bâtisseurs du château féodal ont utilisé au maximum le relief pour accentuer le caractère défensif de leur demeure en édifiant le donjon et l'enceinte dans le prolongement des falaises rocheuses, au nord et au sud.

A l'est, l'enceinte dominait le " Creux du fossé " isolant le chapitre du Marchedieu par une entaille d'une dizaine de mètres de profondeur.

Au centre de l'ensemble fortifié, un terre-

plein appelé " l'esplanade " était occupé par des constructions castrales ainsi qu'une église romane devenue église collégiale au moment du transfert du Chapitre de Moutier-Rozeille à Aubusson. Le château a été démoli sur ordre en 1632 et l'église a disparu au XIXe siècle.

De nos jours, les vestiges de cet important château comprennent :

- un donjon de 11 m de côté où subsistent les murs sud et ouest sur 10 m de hauteur. Cet édifice datant du XIIe siècle est bâti à l'aide de gros moellons de granit ;

- les restes d'un bâtiment du XVe siècle, accolé au mur ouest du donjon. Le mur sud de cet édifice, assez bien conservé est percé de 2 fines ouvertures ;

- un long mur à l'est du donjon, au sommet de la falaise, consolidé par quatre contreforts plats, représente la base de l'enceinte du château ;

- les vestiges d'une tour carrée terminent la façade sud des ruines. Elle est en saillie, comme le donjon par rapport au mur d'enceinte ;

- l'esplanade actuellement traitée en pelouse permet d'avoir une vue sur les toits de la ville. Celle-ci s'est au départ développée dans les vallées avant de monter progressivement à l'assaut des collines. La limite nord de ce terre-plein est plantée de gros tilleuls âgés.

. La place :

Autrefois occupée partiellement par un cimetière, cet espace est arboré de plusieurs

rangées de tilleuls. De nos jours, la place ombragée, bordée au nord et sud de murs de soutènement en granit, sert de parking.

. L'église :

L'église paroissiale Sainte-Croix, bâtie pratiquement à l'extrémité de l'éperon du Chapitre, se situe au même niveau que la place publique.

Cet édifice de 45 m de long pour 20 m de large est le résultat d'une reconstruction opérée au XIIe siècle suivie de réparations et d'agrandissements aux XVIIe, XVIIIe et XIXe siècles.

Son pignon ouest, pratiquement inaccessible en raison du ravin, a contraint les bâtisseurs à placer la porte principale sur le mur nord.

Les vues rapprochées sur la ville

Contrairement à beaucoup d'autres villes où la perception des constructions se limite à la vision des façades des immeubles et de quelques toitures au niveau des espaces dégagés (places, rivière), à Aubusson, les vues à partir du Chapitre, du Marchedieu et de la tour de l'Horloge offrent une perception des édifices en volume (façades, pignons, toitures) et le cas échéant renseignent sur l'occupation d'espaces libres (jardins en terrasses, ruelles, escaliers...).



L'éperon du Chapitre et les vestiges du château

Evolution du site

A partir de ces points de vue on remarque que dans le cœur de la cité aubussonnaise beaucoup de bâtiments édifiés antérieurement au XIXe siècle ont des toitures imposantes couvertes de tuiles plates comportant corniches, coyaux, lucarnes, souches de cheminée et quelquefois tourelles.

Ces bâtiments construits en granit local sont soit entièrement édifiés en pierre de taille, soit bâtis en moellons de petit appareil avec chaînes d'angles, encadrement de baies et corniches en blocs appareillés. Les maçonneries courantes sont souvent masquées par un mortier de chaux grasse (3).



Les ruines de l'ancien château

Dès son classement en 1937, le site du Chapitre a fait l'objet de 2 aménagements dans le but d'améliorer le caractère esthétique des lieux. Il s'agit de la démolition à l'intérieur du donjon d'une structure qui abritait un petit musée et d'un pavillon de concierge édifié sur l'esplanade.

Progressivement, le bâtiment du XVe siècle, accolé au donjon, est tombé en ruine.

De nos jours, on peut regretter le manque d'entretien de quelques terrasses et jardins en contrebas des ruines.

En ce qui concerne le Marchedieu, l'éperon a conservé son caractère naturel. Cependant l'absence d'entretien de la lande l'a fait évoluer en friche boisée.

Pour redonner un nouvel attrait à cet espace, il y a lieu de prévoir régulièrement des actions de débroussaillage.

En matière de périmètre, les sites du Chapitre et du Marchedieu ont été établis sur la base du cadastre napoléonien. Il semble utile de redessiner sur le cadastre actuellement en vigueur un seul site recouvrant les deux entités.

(1) Extrait du procès verbal de la commission des sites de la Creuse du 2 mars 1936.

(2) Chapitre : collège de chanoines. Cette dénomination a donné son nom au site.

(3) Extrait du rapport de présentation de l'étude établie par B. Chirac et P. Trapon en vue de la mise en œuvre d'une zone de protection du patrimoine architectural et urbain (1985).